



ASSOCIATION DES SCLERODERMIQUES DE FRANCE

Association reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 20 janvier 2004 (J.O. du 27 janvier 2004)
Renouvellement Agrément de Santé (Publié au JO du 28 avril 2022)

Assemblée générale le samedi 13 mai 2023

A la Villa Marlioz – 15 Montée de Marlioz – 73100 Aix-les-Bains – tél : 04 79 88 62 62

**Bulletin d'Inscription
à retourner avant le 31 mars 2023**



Christian Damon – 136 rue des Mouises – 45130 BACCON
Tél : 02 38 80 79 22 – mail : damon.asf@orange.fr

NOM de l'adhérent (en lettres majuscules) : **Prénom :**
Accompagnant : Nom **Prénom :**
Adresse :
.....
Tél. : **E-mail :**

Formule et tarifs : hébergement et repas

Forfait 1 : du jeudi 11 mai pour le dîner au samedi 13 mai après l'Assemblée générale (2 jours en pension complète)

ou

Forfait 2 : du jeudi 11 mai pour le dîner au dimanche 14 mai après le petit-déjeuner (2 PC+1 nuit en ½ pension)

Ces forfaits ne sont ni modulables, ni modifiables. Merci de lire attentivement les conditions d'annulation ci-jointes.

	Chambre individuelle (- 30% déjà appliqué)	Chambre partagée (- 50% déjà appliqué)	Chambre double ou twin (- 30% déjà appliqué)	
Forfait 1	<input type="checkbox"/> 1 pers : 182 €	<input type="checkbox"/> 1 personne : 98 €	<input type="checkbox"/> 2 pers : 275 €	Montant dû €
Forfait 2	<input type="checkbox"/> 1 pers : 255 €	<input type="checkbox"/> 1 personne : 135 €	<input type="checkbox"/> 2 pers : 377 €	Montant dû €
Total à payer (1)			 €

ou

Repas ou journée sans hébergement (- 30% appliqué) (Hébergement extérieur : gîte, chambre d'hôte, camping-car, famille, etc.)

Dates	Nombre de personnes	Prix unitaire	Total à payer
Dîner du jeudi 11 mai	x 14 € €
Déjeuner et pauses du vendredi 12 mai	x 19 € €
Dîner du vendredi 12 mai (Gala)	x 23 € €
Déjeuner et pause du samedi 13 mai	x 16 € €
Total à payer (2)			

Total général (1) ou (2)

..... €

Aurez-vous besoin de la navette Gare Aix-les-Bains/Villa Marlioz ? Oui non

Navettes organisées entre 9h et 17h – 3€/Pers/trajet) avant et après taxis à vos frais

Si oui, vous recevrez prochainement un bon d'inscription !

* cocher la case correspondante

suite page suivante





ASSOCIATION DES SCLERODERMIQUES DE FRANCE

Association reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 20 janvier 2004 (J.O. du 27 janvier 2004)
Renouvellement Agrément de Santé (Publié au JO du 28 avril 2022)

CONDITIONS D'ANNULATION

La facturation étant faite sur la base des prestations commandées pour la totalité du séjour, le participant est invité à prêter la plus grande attention aux conditions d'annulation ci-après.

En effet, les dispositions antérieures n'étant plus applicables (annulation à n'importe quel moment et sans aucune pénalité !), nous vous demandons d'être vigilant quant aux annulations non justifiées par une raison médicale ou de première urgence.

Tout séjour commencé mais interrompu, quel que soit le motif de cette interruption, est également considéré comme une annulation de séjour.

En cas d'interruption du séjour, l'intégralité du prix TTC pour l'ensemble du séjour convenu, sera encaissé. **Un recours sera possible uniquement pour raisons de santé, sur présentation d'un justificatif.**

CONDITIONS D'ANNULATION OU DE MODIFICATION

Le jour de la réception de l'annulation et le premier jour du voyage ou du séjour sont compris dans le décompte des délais.

Pour tout séjour en France, sur la base d'un contrat "Groupes", l'annulation partielle d'un ou plusieurs participants ou totale du séjour entraîne l'application des indemnités suivantes :

• Annulation du séjour par un participant

Toute annulation totale ou partielle entraîne les frais suivants :

- Plus de 91 jours avant le début du séjour : 5% du montant de la réservation annulée
- Entre 90 et 61 jours avant le début du séjour : 20% du montant de la réservation annulée
- Entre 60 et 15 jours avant le début du séjour : 50 % du montant de la réservation annulée
- A moins de 15 jours avant le début du séjour : 100% du montant total de la réservation annulée

En cas de retenue, le chèque initial sera remis à l'encaissement comme prévu et un chèque du montant du remboursement vous sera envoyé par la suite après l'établissement de la facture finale par l'hôtel au plus tôt fin juin.

• Départ anticipé et arrivée retardée

Tout séjour écourté par un ou plusieurs participants ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation pour raisons de santé, l'hôtel pourra envisager un remboursement du séjour sur présentation par le participant d'un justificatif médical, conformément aux conditions ci-dessus énumérées.

Je reconnais avoir pris connaissance des présentes conditions d'annulation avant de m'inscrire.

.....
Date :

Nom, prénom :

Signature :

Rédiger le chèque à l'ordre de : **Association des Sclérodermiques de France (ASF)**

(le chèque sera déposé à la banque à partir du **20 avril 2023**)

Retourner **le bulletin de participation (dûment rempli et signé) + le chèque avant le 31 mars 2023**, à :

Christian DAMON – 136 rue des Mouises – 45130 BACCON

Tél : 02 38 80 79 22 - mail : damon.asf@orange.fr

Comme les années précédentes et pour faciliter l'accès au congrès du plus grand nombre, l'ASF prend en charge une partie des frais de séjour ou de restauration des participants (30%) !

Pour tous renseignements pratiques quant à l'organisation de ces journées, merci de contacter :

Nathalie Gwozdecki - asf.nathalie@orange.fr